

Arrêté n°2024-07-09-01 relatif à la composition du Comité électoral consultatif

La Présidente de l'Université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les désignations faites par les membres élus des différentes listes étudiantes siégeant au Conseil d'administration, en date du 16 décembre 2022, portant désignation des membres élus par et parmi chaque liste représentée au Conseil d'administration pour siéger au Comité électoral consultatif, telles qu'indiquées par le compte-rendu de séance ;
- Vu la délibération n° CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration en date du 12 mars 2021 portant élection de Monsieur Eddy LAMAZEROLLES en qualité de Président du Comité électoral consultatif ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition du Comité électoral consultatif

1.1 - Membres élus et élues par et parmi chaque liste représentée au Conseil d'administration

Représentants et représentantes

des personnels

Monsieur LAMAZEROLLES Eddy
(Président)

Liste

Avec Virginie Laval, une énergie nouvelle pour notre université

Monsieur BRENET François
Monsieur MALLECOT Éric
Madame DUFRONT Isabelle
Monsieur ETIEN Érik

Avec Yves Bertrand, pour une université actrice de son avenir

SNPTES

CGT FERC Sup

Une université de talents pour notre société avec Majdi Khoudeir

Représentants et représentantes

des usagers et usagères titulaires

Madame GERARD-TANGUY Hanna
[Siège vacant]
Monsieur COUTURIER Brice
Monsieur MARICOT Luc

Liste

UNEF le syndicat étudiant : ensemble pour défendre nos droits et contre la précarité

UNI : contre les blocages, pour la liberté d'étudier !

L'alternative écolo et solidaire, par et pour les étudiant-e-s

Bouge ta fac avec l'AFEP et tes assos étudiante

Représentants et représentantes

des usagers et usagères titulaires

Monsieur ROGER Lucas
[Siège vacant]
Madame PILPRE Ines
Madame JEZEQUEL Lou

Liste

UNEF le syndicat étudiant : ensemble pour défendre nos droits et contre la précarité

UNI : contre les blocages, pour la liberté d'étudier !

L'alternative écolo et solidaire, par et pour les étudiant-e-s

Bouge ta fac avec l'AFEP et tes assos étudiante

1-2 - Membres de droit

Monsieur Pierre CHABASSE

Directeur général des services,

ou son représentant

Monsieur Nicolas BOISTAY

Directeur général des services adjoint en charge des ressources et de l'environnement juridique

Monsieur SOKOLSKI Przemyslaw

Directeur des affaires juridiques

Monsieur JAMBRUN Dimitri

Représentant de la Rectrice de région académique

Les membres de droit sont complétés par les délégués et les déléguées des listes déclarées recevables par arrêté de la Présidente de l'université de Poitiers.

1-3 – Délégués et déléguées des listes déclarées recevables

Lors d'une opération électorale, les délégués et les déléguées des listes de candidature déclarées recevables à la suite de la séance du Comité électoral consultatif relative à l'examen de l'arrêté de recevabilité des listes de candidatures, siègent régulièrement lors des séances du Comité électoral consultatif suivantes.

Article 2 : Absence de Présidence du Comité électoral consultatif

En cas de vacance ou de déport du Président du Comité électoral consultatif pour une opération électorale, la Présidente de l'université de Poitiers, au regard de sa compétence dans la gestion des cas de dysfonctionnement de l'établissement, désigne un membre parmi ceux du Comité pour assurer la présidence.

En cas d'impossibilité de désigner un membre du Comité, la Présidente de l'université de Poitiers désigne un membre extérieur pour assurer la présidence.

Article 3 : Secrétariat du Comité électoral consultatif

Le secrétariat du Comité électoral consultatif est assuré par un agent de la Direction des affaires juridiques et des archives.

Article 4 : Publicité et exécution

Le directeur général des services est chargé de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.



Fait à Poitiers, le 9 juillet 2024

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL